



L'Atelier d'Arteli : REGLEMENT INTERIEUR

L'Atelier de l'association Arteli est un espace convivial d'ateliers d'arts plastiques participatifs et collaboratifs.

L'inscription aux ateliers d'arts plastiques est trimestrielle ou annuelle et renouvelable. Les ateliers d'arts plastiques sont proposés toutes les semaines (hors périodes de vacances scolaires) sur des créneaux horaires fixes. Des ateliers d'arts plastiques sous forme de stages sont proposés pendant les périodes de vacances scolaires.

L'Atelier d'Arteli est un lieu de vie et un espace associatif. Il a été créé et reste ouvert grâce au travail des bénévoles.

Vous êtes tous invités à nous rejoindre.

Toute personne accédant à L'Atelier d'Arteli doit être adhérente à l'association.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

Article 1 : **S'acquitter de l'adhésion**

- L'adhésion est individuelle ou familiale (parents / grands-parents / enfants).
- L'adhésion est valable un an et renouvelable à sa date d'anniversaire
- Son montant est fixé par l'Assemblée Générale de l'association
- L'adhésion donne droit à l'accès de L'Atelier.

Article 2 : **S'inscrire**

- Remplir le dossier d'inscription. L'inscription ne peut être réalisée que par une personne majeure.
- Tout changement de nom, d'adresse et de numéro de téléphone doit être signalé.

Article 3 : **Lire et signer le présent règlement intérieur**

MODALITE DE L'ATELIER

Article 4 : **Conditions d'accès à L'Atelier D'Arteli**

- Etre inscrit sur le Lieu de vie.
- Etre à jour de son adhésion.

Article 5 : **Conditions d'accès aux ateliers d'arts plastiques**

- Etre inscrit sur L'Atelier d'Arteli.
- Etre à jour de son adhésion

Les ateliers d'arts plastiques sont hebdomadaires et proposés sur des créneaux horaires fixes.

L'inscription aux ateliers d'arts plastiques est trimestrielle ou annuelle et renouvelable.

- Etre inscrit pour la période sur les ateliers.
- S'acquitter du règlement des ateliers d'arts plastiques au début de chaque période.

Article 5 : **Horaires d'ouverture de L'Atelier d'Arteli au public**

- Le mardi de 14h à 18h
- Le mercredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 18h
- Le vendredi de 14h à 17h
- Le samedi de 9h à 12h15

Ces horaires peuvent varier en fonction des activités de l'association Arteli. Se renseigner auprès des référents de la structure ou consulter les panneaux d'affichages.

Article 6 : **Horaires des ateliers d'arts plastiques**

Pour connaître les horaires des différents ateliers se référer aux panneaux d'affichages ou consulter notre site internet.

Article 7 : Conditions d'accès aux stages

Des ateliers d'arts plastiques sous forme de stages sont proposés pendant les vacances scolaires (stages individuels, parents/enfants, grands-parents/enfants).

- Être inscrit sur *L'Atelier*.
- Être à jour de son adhésion.
- Être inscrit pour la période du stage.
- S'acquitter du règlement du stage lors de l'inscription.

Article 8 : Dates et horaires des stages

Pour connaître les dates et horaires des différents stages se référer aux panneaux d'affichages ou consulter notre site internet.

Article 9 : Périodes de fermeture

Les périodes de fermetures de *L'Atelier d'Arteli* seront spécifiées par voie d'affichage

Article 10 : Fréquentation

- Tout mineur est, et reste, sous la responsabilité des tuteurs légaux. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte. Au-delà de 8 ans, les enfants peuvent venir librement à condition qu'ils soient suffisamment autonomes de leurs allées et venues mais restent sous la responsabilité du ou des parents (ceux-ci s'engagent à être joignables lorsque l'enfant reste seul sur l'Atelier). *L'Atelier d'Arteli* ne se substitue pas à un mode de garde.
- Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions, de proposer des ateliers artistiques de qualité et pour des raisons de sécurité, les ateliers sont proposés pour un nombre limité de personnes et le nombre de personnes présentes sur l'Atelier peut être limité.

Article 11 : Conditions des ateliers et rangement

- Les ateliers doivent se dérouler dans le respect du matériel, des règles de vie et des personnes. *L'Atelier d'Arteli* est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.
- Les ateliers doivent se faire dans le respect des espaces aménagés sur l'Atelier. Il est interdit de déplacer le matériel ou le mobilier d'un espace à un autre.
- Il est interdit de sortir le matériel de l'Atelier sauf en cas d'atelier extérieur proposé par *Arteli*.
- La participation de chacun au rangement et au nettoyage du matériel est indispensable.

Article 12 : Divers

- Les animaux sont interdits
- Il est souhaitable que les appels téléphoniques sur portable, pendant les temps d'ateliers, restent exceptionnels.
- L'association *Arteli* décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux et en extérieur.

CONCLUSION

Article 13 : Toute personne entrant à *L'Atelier d'Arteli* s'engage à se conformer au présent règlement. L'association se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement. Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner la suspension provisoire ou définitive de l'inscription.

Article 14 :

- L'équipe de *L'Atelier* est chargée de l'application du présent règlement
- Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage sur l'Atelier.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur dont un exemplaire m'est remis et je m'engage à le respecter.

Date, nom et signature du responsable :

Signature des enfants :